

ment heureux des publications faites déjà sur la période révolutionnaire à Lyon.

Le Conseil général se sépare après un vote repoussant le vœu si anti-libéral du Conseil d'arrondissement tendant à l'abrogation de la loi Falloux. Toutes nos félicitations à la majorité du Conseil général du Rhône !

Mais je m'aperçois que je parle politique et que je m'écarte sensiblement des notes d'art. J'y reviens en rappelant la proposition de M. le Maire de Lyon qui tend à inscrire au budget de 1900 un crédit de 2.000 francs au profit des travaux de reproduction photographique de la Commission du « Vieux Lyon ». Cette Commission est composée, chacun le sait, de nos plus éminents archéologues ; l'un d'eux, M. George, architecte, obtenait, le 7 août, de l'Académie des Beaux-Arts, sur le rapport de la Section d'architecture, le prix Bordin, récompensant un mémoire très intéressant dont la *Revue du Lyonnais* aura bientôt la primeur ; « *De l'influence de l'étude de l'archéologie en général et des avantages ou inconvénients qui peuvent, au point de vue de l'architecture, être tirés des connaissances que procure cette science. Rechercher et indiquer les conséquences qu'elle a pu avoir, en France, sur les œuvres d'architecture, depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle.* »

Le même jour, 7 août, M. Tony Garnier obtient, pour l'architecture, le prix de Rome, que M. Vermare venait de remporter dans la section de sculpture. Voilà donc deux élèves de notre Ecole des Beaux-Arts devenus à la fois pensionnaires de la villa Médicis.

Jamais Lyon, depuis Jean Patricot, graveur au burin, en 1886, n'avait pu s'enorgueillir d'un prix de Rome. Il en compte deux cette année. Les « Romains » précédents étaient Lemot, Hippolyte Flandrin, Bonnassieux, Berlioz.